



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 1er octobre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Entrevue avec le Cercle de Coopération des ONG-Développement
2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2012
3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 22 et le 28 septembre 2012
4. Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne "EUCAP Sahel Niger" (doc. parl. 6451)
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Christine Dahm, Mme Monica Fernandes, Cercle de Coopération des ONG-D ; M. Marc Kemp, ASTM ; M. Marine Levebre, SOS Faim ; M. Dietmar Mirkes, ASTM ; M. Roger Molitor, Aide à l'Enfance de l'Inde ; M. Norry Schneider, Caritas ; M. Jean-Louis Zeyen, Fair Trade.

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, M. Félix Eischen, M. Norbert Hauptert

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. **Entrevue avec le Cercle de Coopération des ONG-Développement**

Les sujets suivants sont évoqués au cours de l'entrevue:

- la cohérence des politiques,
- recommandations pour le débat sur la politique de coopération,
- l'éducation au développement

La cohérence des politiques

Les représentants du Cercle de Coopération des ONG-D présentent la nouvelle brochure « Fair politics – Baromètre 2012 de la cohérence des politiques luxembourgeoises pour le développement équitable et durable », dont des exemplaires sont distribués aux membres de la commission. Sont ensuite évoqués les exemples repris dans le baromètre, jugés par rapport à la prise de conscience et à l'action du ministère concerné et du gouvernement entier en faveur d'un développement équitable et durable.

1. La politique climatique (concerne : Ministère du Développement durable)

Les auteurs viennent à la conclusion que les émissions CO₂ du Luxembourg posent problème. Ils recommandent au gouvernement de mettre en œuvre une politique qui lui permet à moyen terme de se passer d'énergies fossiles plutôt que d'acheter des droits d'émissions à l'étranger, ceci afin d'honorer les engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

2. Les agrocarburants (concerne : Ministère de l'Economie)

Constatant que les agrocarburants ne contribuent pas à la protection du climat, les auteurs recommandent que le Luxembourg s'engage au niveau européen pour une prise en compte des effets du « changement d'affectation des sols indirect » dans le bilan climatique. Le gouvernement luxembourgeois devrait revoir ses objectifs nationaux de recours aux agrocarburants à la baisse et développer des alternatives durables.

3. Le Fonds de compensation (concerne : Ministère de la Sécurité sociale)

Le Fonds de compensation commun au régime général de pension constitue une réserve pour le versement des retraites des salariés du secteur privé travaillant au Luxembourg. Alimenté par une partie des cotisations, il constitue de loin le premier fonds d'investissement sous mandat public avec 10 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Venant à la conclusion que ce fonds finance des activités économiques qui vont à l'encontre des objectifs de la Coopération luxembourgeoise et ne favorise pas le développement durable à l'échelle mondiale, les auteurs recommandent que le Fonds de compensation complète sa sélection d'investissements avec l'ajout de critères d'inclusion où les valeurs sociales et environnementales priment, plutôt que de travailler uniquement avec des critères d'exclusion.

4. Les achats publics (concerne : Ministère du Développement durable et Infrastructures)

Dans le programme gouvernemental de 2009, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à recourir de manière accrue à l'achat de produits issus du commerce équitable. Afin que cette annonce mène à des changements

quantifiables dans la politique d'achat de l'Etat et des communes, les auteurs sont d'avis qu'il convient tout d'abord de dresser un bilan de la politique d'achat actuelle. Ce bilan est prévu pour l'automne 2012. Après l'évaluation du bilan de la politique d'achats publics, une campagne de sensibilisation devrait être menée auprès des acteurs publics pour mettre en œuvre une politique d'achat cohérente en adoptant la notion du commerce équitable.

5. La promotion économique et le commerce extérieur (concerne : Ministère de l'Economie)

Les auteurs constatent que les considérations économiques priment sur les droits humains. Vu que le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur confirme son attachement à la cohérence et qu'il s'est engagé à considérer les aspects liés aux droits humains, à l'environnement et à la situation sociale des pays partenaires, les auteurs recommandent d'encourager les missions économiques à se pencher également sur ces aspects.

6. Appui à l'Alliance pour la Révolution verte en Afrique AGRA (concerne : Ministère de la Coopération et de l'Action Humanitaire)

Les auteurs s'interrogent sur la cohérence entre l'objectif avoué de protéger l'environnement et le recours massif à des engrais et pesticides chimiques pour l'atteindre, ainsi que sur la stratégie commerciale de l'Alliance pour la Révolution verte en Afrique qui peut amener à une dépendance de semences et d'engrais de certains producteurs. Vu les liens de l'Alliance pour la Révolution verte en Afrique avec la firme Monsanto et constatant que la Coopération luxembourgeoise soutient une structure financée par des bailleurs pro-OGM, les auteurs recommandent de suspendre l'appui à l'AGRA et d'appuyer les organisations paysannes qui sont les premiers acteurs capables de nourrir l'Afrique tout en protégeant l'environnement.

7. La spéculation financière sur les produits agricoles (concerne : Ministère des Finances)

Constatant que les investissements purement spéculatifs aggravent l'insécurité alimentaire, les auteurs recommandent au Ministère des Finances d'inclure une interdiction relative à la spéculation financière sur matières premières agricoles pour le fonds d'investissements de droit luxembourgeois et de défendre au niveau européen une régulation stricte dans le cadre de la révision en cours de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MFID).

Recommandations pour le débat sur la politique de coopération

Le Cercle des ONG-D soulève deux points qui lui tiennent particulièrement à cœur. S'il est vrai que la réforme de la loi sur la coopération au développement de 1996 a mis un accent sur la cohérence des politiques, il faut veiller maintenant à la mise en pratique. Dans cette perspective, il importe que le Comité interministériel ait une véritable autorité. Le Rapport sur la cohérence aux politiques, devenu obligatoire par la réforme, ne doit pas être purement symbolique, mais consistant. Le Cercle des ONG-D demande aux membres de la commission d'introduire les sujets évoqués lors du présent entretien dans le débat sur la politique de coopération.

L'éducation au développement

Les projets de développement des ONG s'appuient sur l'implication de la population locale dans la mise en place de structures démocratiques et d'actions de développement dans les pays partenaires. Si l'engagement en dehors du

Luxembourg s'appuie sur ce principe, les ONG de développement n'oublient pas qu'elles sont également des acteurs de la société civile luxembourgeoise. Elles contribuent au développement de la société et de ses valeurs démocratiques en s'engageant pour informer et ouvrir des espaces de débats avec la population luxembourgeoise. Pour assumer ces rôles dans de bonnes conditions, les ONG demandent une reconnaissance de l'importance de ce travail et un financement adéquat de celui-ci. Le budget qui est alloué à ce secteur est de 1.855.000 euros depuis 2010 sans augmentation, ce qui représente 0,6% de l'aide publique de développement. Pour faire face à un manque de ressources en cofinancement espéré de près de 200.000 euros, le Cercle des ONG de développement demande notamment une augmentation de 10% de la ligne budgétaire de sensibilisation pour 2013, une augmentation significative de la ligne budgétaire sensibilisation pour atteindre 1% de l'aide publique de développement d'ici 2020 et une projection à long terme de la progression de cette ligne vers les 2% de l'aide publique de développement.

Débat

Les représentants du Cercle des ONG de développement répondent aux questions des députés. Il y a lieu de retenir de la discussion ce qui suit.

La Chambre des Députés peut également faire des efforts, p. ex. en veillant à acheter des produits « fair trade », notamment le café.

Le problème du « land grabbing » est évoqué par un membre de la commission qui fait appel à traiter ce sujet au niveau européen.

Une coordination au sein du Syvicol serait importante. Les communes participant au « Klimabündnis » développent beaucoup de projets isolés, sans qu'il y ait une coordination entre les communes. Une évaluation des efforts du « Klimabündnis » est de mise.

Le membre du Parlement européen présent informe sur son rapport pour la Commission du Développement. Il y propose notamment une évaluation et une coordination des politiques des 27 Etats membres et de l'Union européenne. L'orateur critique l'incohérence institutionnelle au niveau européen, la coopération au développement figurant rarement à l'ordre du jour des Conseils ministériels.

Un membre de la commission souligne l'importance des projets d'éducation des femmes dans les pays partenaires. Les projets soutenus par les ONG au Luxembourg sont coordonnés avec le Ministère de l'Education nationale. Les critères pour pouvoir sélectionner les programmes sont coordonnés avec la Direction de la Coopération au développement du MAE. Des sondages ont démontré que la population luxembourgeoise est mal informée sur des aspects de la coopération au développement comme les Objectifs du Millénaire ou la notion de cohérence des politiques. Il y a donc un besoin de remédier à cette situation. La population luxembourgeoise n'hésite pas à faire des dons et à soutenir les ONG, mais selon l'avis des représentants du Cercle des ONG de développement, ceci ne suffit pas. Il faut arriver à une prise de conscience de la politique de coopération au développement.

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2012

Le projet de procès-verbal est adopté.

3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 22 et le 28 septembre 2012

La liste des documents est adoptée.

M. Angel est désigné comme rapporteur pour les documents COM(2012) 560 et COM(2012) 557.

**4. Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne "EUCAP Sahel Niger" (doc. parl. 6451)
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents**

La prise de position du gouvernement sur les modifications de texte proposées par le Conseil d'Etat n'étant pas encore disponible, ce point est reporté à une réunion ultérieure.

5. Divers

La commission convient de mettre à l'ordre du jour de la réunion du 8 octobre 2012 les deux projets de lois concernant l'approbation de l'accord-cadre et de l'accord de libre échange entre l'Union européenne et la République de Corée (doc. parl. 6320 et 6321).

Luxembourg, le 15 octobre 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot

Annexe

« La population au cœur du changement » - Plaidoyer à la Chambre des députés le 1^{er} octobre 2012 par le Cercle des ONG de développement

Plaidoyer à la Chambre des députés,
le 1er octobre 2012 à 8h30

La population au cœur du changement

Chers députés,

Le Cercle de coopération des ONG de développement au Luxembourg revient vers vous pour solliciter votre soutien afin que les ONG actives en éducation au développement puissent pleinement remplir leur rôle d'information, de sensibilisation, de conscientisation et de mobilisation de la population luxembourgeoise aux enjeux locaux et globaux inhérents à notre société démocratique mondialisée.

En effet, dans une démocratie, il est nécessaire que chaque citoyen puisse être suffisamment informé de la situation d'interdépendance qui existe entre nous et le reste du monde et prenne ainsi la responsabilité de contribuer à construire un monde plus éthique, plus équitable et plus solidaire. C'est le cœur du travail des ONG actives en éducation au développement.

Les ONG de développement soutiennent des actions citoyennes dans les pays partenaires (par exemple : soutien à la structuration d'une fédération paysanne pour défendre les droits des agriculteurs ou encore soutien à un collectif de quartier pour impliquer la population dans un processus de démocratie participative). Les projets de développement des ONG s'appuient sur ***l'implication de la population locale dans la mise en place de structures démocratiques et d'actions de développement dans les pays partenaires.***

Si notre engagement en dehors de nos frontières s'appuie sur ce principe, les ONG de développement n'oublient pas qu'elles sont également des acteurs de la société civile luxembourgeoise. ***Notre responsabilité est également de contribuer au développement de notre société et de ses valeurs démocratiques. Ainsi nous nous engageons pour informer et ouvrir des espaces de débats avec la population luxembourgeoise.***

Dans ce cadre, les ONG sont actives dans les domaines suivants :

- *Campagnes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise* (Festival Cinéma du Sud, « Débout contre la pauvreté », etc.)
- *Programme de conscientisation de la population luxembourgeoise* à travers la création d'espaces de débats accompagnés, dans le cadre scolaire ou extrascolaire ou encore dans les communes (Klima-Bündnis)
- *Actions de mobilisation* pour encourager la population à participer à des initiatives citoyennes (par exemple : la campagne « Luxembourg sans OGM », le soutien au commerce équitable, etc.)

- *Campagnes de plaidoyer* politique au niveau national et européen afin de contribuer au dialogue citoyen, intrinsèque à nos démocraties (par exemple plaidoyer nationaux auprès des députés européens afin d'adopter une position commune au niveau de l'Union Européenne, cf. communiqué de presse du parlement européen en annexe)

Pour assumer ces rôles dans de bonnes conditions, les ONG demandent une reconnaissance de l'importance de ce travail et un financement adéquat de celui-ci.

Les ONG souhaitent mettre en place des programmes pertinents, cohérents, efficaces et durables afin de créer des opportunités pour la population luxembourgeoise de mieux comprendre la société mondialisée dans laquelle nous sommes et de leur offrir des espaces pour y prendre une place active.

Le budget qui est alloué à ce secteur est de 1 855 000 euros depuis 2010. En 2012, ce budget n'a pas augmenté. Ainsi, les ONG, qui sont de plus en plus actives dans ce domaine, ont du revoir leur demande de cofinancement à la baisse, à la demande de la direction de la coopération du MAE, pour permettre à toutes les ONG engagées en Education au Développement (ED) d'obtenir un financement. Pour 2013 la situation ne s'améliore toujours pas. La direction de la coopération du MAE nous a ainsi averti que malgré leur souhait d'augmenter la ligne de 5,12 %, les demandes actuelles dépassent largement ce budget. Il a donc été demandé aux ONG de faire un effort pour encore réduire les budgets. Le Cercle a lancé une consultation auprès de ses membres et nous avons pu établir une estimation des besoins des ONG pour maintenir l'activité actuelle et pour la pérenniser à moyen terme. Les projections effectuées font état d'un manque de ressources en co-financement espéré de près de 200 000 €, soit une augmentation de 10 % de la ligne budgétaire sensibilisation, pour sécuriser les ressources octroyées et pour réussir à mettre en place des projets pluriannuels concertés et permettant une bonne mise en œuvre de l'ED au Luxembourg.

Les ONG de développement sont conscientes par ailleurs qu'une augmentation de la ligne budgétaire sensibilisation devra s'accompagner de mesures concrètes visant à assurer la qualité de leurs actions éducatives :

- Mise en place d'une stratégie de l'éducation au développement au Luxembourg à court et à long terme pour le MAE et pour les ONG du secteur,
- Mises en place d'évaluations des programmes d'action (selon les objectifs, les résultats, et une bonne gestion financière) et promotion des outils d'évaluation.
- Amélioration des outils et les critères de sélection du MAE

Le Cercle travaille étroitement avec le MAE dans ce sens et nous devons saluer l'engagement et l'écoute attentive de Madame Schommer, la directrice de la coopération, sur ces questions. Malgré les restrictions budgétaires importantes auxquelles les différents ministères doivent faire face, le MAE s'engage à augmenter la ligne budgétaire sensibilisation de 5,12 % pour 2013 dans un contexte global de

contraintes budgétaires. Cette augmentation exprime indéniablement l'engagement politique du MAE pour l'Education au Développement. Mais le MAE reconnaît également qu'aujourd'hui, les programmes ED des ONG ne peuvent être évalués par manque de fonds.

Ainsi nous devons reconnaître que cette augmentation ne couvre pas encore les besoins des ONG et ne leur permettra pas de se projeter dans des programmes de sensibilisation à la hauteur des enjeux nationaux et internationaux actuels.

Actuellement le MAE nous propose de réorganiser cette ligne budgétaire en octroyant 80% de celle-ci pour les projets pluriannuels et 20% pour les projets annuels. Cette répartition sera appliquée à partir de 2015. Nous allons également lancer un groupe de travail MAE – ONG sur l'ED, afin de définir des critères de sélection opérationnels pour les demandes de projets introduits au MAE. Tous ces efforts du MAE et des ONG, ne permettront pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins réels de financement de projets de qualité, durables et ayant un impact significatif sur la population luxembourgeoise. Il nous faut continuer à alimenter cette ligne de manière conséquente.

Noire demande

- Une augmentation immédiate de 10 % de la ligne budgétaire sensibilisation (soit 200 000 €) pour 2013
- Un engagement plus soutenu pour l'ED qui se traduirait par une augmentation significative de la ligne budgétaire sensibilisation pour atteindre 1% de l'APD d'ici 2020, soit 3 145 480 € (soit 7,5% par an à partir de 2014)
- Un financement suffisant pour lancer les évaluations des programmes financés sur cette ligne
- Une projection à long terme de la progression de cette ligne vers les 2% de l'APD

En annexe, vous trouverez le suivi de nos revendications de mars 2010 auprès de la Chambre des députés: L'éducation au développement : placer les citoyens au centre de la solidarité internationale.

Pour des informations supplémentaires, je vous prie, de vous adresser à :

Mónica Fernandes – Cercle de Coopération – Tél : 26020933 – monica.fernandes@cercle.lu

Suivi du plaidoyer de mars 2010 à la chambre des députés sur

L'éducation au développement : placer les citoyens au centre de la solidarité internationale

Nos revendications de mars 2010 et le suivi de celles-ci :

- **Le Luxembourg doit investir au moins 2% de son APD dans des activités d'éducation au développement.**

Actuellement seulement 0.63% de l'APD sont consacrés à l'éducation au développement. Ceci est substantiellement moins que les recommandations du PNUD depuis le milieu des années 90. « On pourrait consacrer jusqu'à 3% des dépenses engagées au titre de l'aide accordée par les pays donateurs pour sensibiliser leur opinion publique aux réalités de l'après-guerre froide et de l'interdépendance Nord-Sud. »¹

SUIVI

Voici un tableau récapitulatif de l'évolution de la ligne budgétaire sensibilisation. Le MAE nous a annoncé que pour 2013 la ligne augmentera de moins de 6%

Voici les chiffres qui nous ont été communiqués par le MAE :

- 2010 : budget sensibilisation : 1.855.000 pour une APD de 303.576.066
- 2011 : budget sensibilisation : 1.855.000, pour une APD 294.322.548
- 2012 : impossible à dire vu que nous n'avons pas encore le montant final de l'APD. Le budget reste le même, 1,855 millions, nous prévoyons une APD de près de 314,584 millions mais il faudra bien sûr attendre la clôture de l'exercice pour dire ce qui aura été dépensé.
- 2013 : le budget sensibilisation augmentera, de 5,12% exactement.

- **Les outils de financement doivent permettre des actions pluriannuelles**

SUIVI :

Les Accords Cadres pluriannuels sont signés par le MAE avec les ONG. Le MAE nous a confirmé que cet outil reste un outil phare du MAE pour financer des programmes d'éducation au développement ayant une stratégie à moyen terme (sur 3 ans).

- **Les ONG (de développement et autres) doivent être impliquées de façon active et conjointe dans les réflexions stratégique du gouvernement dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable**

¹ Rapport Mondial sur le Développement 1993 publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 1993 p.8, <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr1993/chapters/>

- **Les Ministères compétents et les ONG doivent s'engager dans une intégration de la sensibilisation et de l'éducation au développement dans les systèmes éducatifs formels et informels, dans les programmes scolaires et dans des actions médiatiques** en se focalisant sur l'implication des éducateurs, enseignants et les représentants des médias à la conception et à la réalisation de nouveaux projets, programmes, réseaux et travaux de recherche.

SUIVI DE CES DEUX POINTS

Un travail intense s'est mis en place début 2012 entre le Cercle de coopération et le Comité Interministériel pour l'éducation au développement durable (CIEDD) afin de stimuler des projets multi-secteurs et multi-acteurs et ainsi encourager l'implémentation de l'EDD dans les écoles et dans les maisons de jeunes. Différents outils de visibilité et d'échanges sont en construction afin de faciliter des collaborations entre les différents acteurs concernés par l'EDD. Un recueil des Acteurs EDD est à l'impression et un site présentant les offres éducatives des ONG est en construction. Des rapprochements se sont faits entre les ONG de développement et les ONG environnementales, en outre, dans la rédaction d'une Charte EDD visant la mise en place d'actions éducatives de qualité.

- **Il faut également renforcer la mise en œuvre et la publication des évaluations des programmes et des projets lancés et financés par l'Etat et les collectivités locales en matière de sensibilisation et d'éducation au développement².**

SUIVI

Les ONG se sont formées dans la création d'outils d'autoévaluation de leurs actions éducatives et de leur programme d'éducation au développement en général. Le MAE encourage ces initiatives en stipulant dans les demandes de cofinancement de présenter des critères d'évaluation et des procédures de suivi de ces critères aux ONG.

Le Parlement européen invite les Etats Membres et la Commission européenne à renforcer l'éducation au développement en Europe.

Communiqué de presse, du 5 juillet 2012

Après 4 intenses mois de campagne en faveur de la déclaration écrite sur "l'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale", le Parlement européen l'adopte officiellement.

Ce jeudi 5 juillet 2012, la majorité du Parlement Européen a adopté la déclaration écrite sur *l'éducation au développement et la citoyenneté mondiale active*, » proposée par les euros: députés M. Filip Kaczmarek, Mme Catherine Grèze , Mme Fiona Hall, Mme Maria Badia Cutchet et M. Michael Gahler.

Voici le lien pour accéder à cette déclaration:
http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?reference=P7_TA%282012%290302&language=FR

La déclaration, qui promeut le renforcement des politiques sur l'éducation au développement tant au niveau national qu'au niveau européen, représente une victoire politique sans précédent pour le secteur de l'éducation au développement.

La réponse extrêmement positive de la part du Parlement Européen, face à une campagne fortement soutenue et voulue par CONCORD et DEEEP, permet de relancer le débat sur le rôle du citoyen européen dans le développement.

- Bien que plusieurs états membres aient déjà adopté une stratégie nationale pour l'éducation au développement, un certain nombre de pays ne s'y sont pas encore engagés, ni ont mis en œuvre le contenu de leur stratégie nationale. 1
- Alors que les Européens soutiennent fortement le développement, l'engagement personnel en faveur de la justice globale demeure faible: pour 89% des Européens la coopération au développement est importante, alors que seulement 4% des Européens s'engagent activement au travers du volontariat. 2
- L'UE est sans doutes un des plus importants bailleur de fonds en ce qui concerne l'éducation au développement. EuropeAid distribue chaque année €30million, néanmoins, à l'heure actuelle aucune stratégie pour l'éducation au développement n'a encore été adoptée. 3

Pour M. Kaczmarek, "l'éducation au développement joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. L'éducation au développement renforce l'engagement actif des citoyens, tant au niveau local que global, en faveur de la justice, des droits de l'homme et du développement durable".

CONCORD et DEEEP continuent à travailler assidument avec les institutions Européennes et notamment avec le Parlement Européen, pour promouvoir l'éducation au développement.

L'adoption de la déclaration écrite n'est qu'une étape d'un long chemin pour la promotion de la conscientisation des citoyens européens quant à la thématique du développement. Ce processus prévoit entre autre la préparation d'un rapport du Parlement européen sur l'éducation au développement.

Notes :

- La déclaration écrite 007/2012 a été proposée par M. Filip Kaczmarek (PL/PPE , Mme Catherine Grèze (FR, Verts) , Mme Fiona Hall (UK/ ALDE) , Mme Maria Badia Cutchet (ES/S D) et M. Michael Gahler (DE/PPE).

Pour être adoptée, une déclaration écrite doit être signée par la majorité absolue des membres du Parlement Européen. Une déclaration écrite est un texte d'une longueur maximale de 200 mots qui porte sur un sujet qui entre dans le cadre des activités de l'Union européenne. La déclaration écrite est imprimée dans toutes les langues officielles, distribuée et inscrite dans un registre. Les députés européens peuvent recourir aux déclarations écrites pour lancer ou relancer un débat portant sur un sujet qui entre dans les compétences de l'Union.

- CONCORD est la confédération des ONG européennes de développement, et représente plus de 1800 ONG dans les 27 pays membres de l'UE.

Plus d'informations sur : www.concordeurope.org

- DEEEP est un projet du Forum Education au Développement de CONCORD, visant à promouvoir et renforcer l'éducation au développement. DEEEP est cofinancé par l'Union européenne.

1 http://www.deeep.org/index.php?option=com_content&view=article&id=158&Itemid=83UK !

2 Euro barometre 352: http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_352_fr.pdf

3 Dossier Thematique DEEEP: „DEAR matters: Strategic approaches to development education in Europe! [ici](#)



Textes adoptés

Jeudi 5 juillet 2012 - Strasbourg

Edition provisoire

Education au développement et la citoyenneté mondiale active

P7_TA-PROV(2012)0302

P7_DCL(2012)0007

► Déclaration du Parlement européen du 5 juillet 2012 sur l'éducation au développement et la citoyenneté mondiale active

Le Parlement européen,

– vu le consensus européen sur le développement qui souligne que «l'Union européenne attachera une attention particulière à l'éducation au développement et à la sensibilisation des citoyens de l'Union européenne»,

– vu les conclusions du dialogue structuré sur le rôle de la société civile et des autorités locales en matière de développement, qui invite les États membres de l'Union européenne et la Commission à renforcer leurs stratégies en matière d'éducation au développement et de sensibilisation,

– vu l'article 123 de son règlement,

A. considérant que l'éducation au développement et la sensibilisation sont placées au cœur des politiques européennes en matière de développement, comme le souligne le consensus européen pour l'éducation au développement («Consensus européen sur le développement: la contribution de l'éducation au développement et des politiques de sensibilisation»);

B. considérant que l'Union européenne figure parmi les principaux bailleurs de fonds qui financent l'éducation au développement en Europe, mais qu'elle ne s'est pas dotée d'une stratégie spécifique dans ce domaine;

C. considérant qu'en cette période d'austérité, de crises et de multiplication des mouvements nationalistes et populistes, il est particulièrement important d'encourager une citoyenneté mondiale active;

1. invite la Commission et le Conseil à élaborer une stratégie européenne à long terme et transsectorielle en faveur de l'éducation au développement, de la sensibilisation et de la citoyenneté mondiale active;

2. invite les États membres à élaborer ou à renforcer des stratégies nationales en faveur de l'éducation au développement;

3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires⁽¹⁾, à la Commission, au Conseil ainsi qu'aux parlements des États membres.

(1) La liste des signataires est publiée à l'annexe 1 du procès-verbal du 5 juillet 2012 (P7_PV-PROV(2012)07-05(ANN1))

